

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00726

Numéro SIREN : 453 278 046

Nom ou dénomination : A.B.T.M.

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/010791

A.B.T.M.

Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros

Siège social : Zone Industrielle des Iles Cordées, 38113 VEUREY-VOROIZE

RCS GRENOBLE 453 278 046

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 JUIN 2023

La société GROUPE ABTM, société par actions simplifiée à associé unique dont le siège social est situé 10 rue Cimarosa 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 951 115 377 R.C.S. PARIS, représentée par sa Présidente, la société SAS MachiNext, elle-même représentée par son représentant légal Monsieur Denis PAYA,

Associée unique de la société A.B.T.M., ci-après la « Société »,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de la Présidente et nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique prenant acte de la démission, de la société SARL HOLLAGNON de son mandat de Présidente, à compter de ce jour, renonce au formalisme prévu par l'article (19) des statuts et notamment le respect d'un préavis de 2 mois et nomme en remplacement, en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société SASU GROUPE ABTM,

Siège social : 10 rue Cimarosa 75116 PARIS

R.C.S. PARIS 951 115 377

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts à l'associée unique et dans la limite de l'objet social, le Président assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le Président sera ainsi investi, dans ses rapports avec les tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et ce, conformément aux stipulations de l'article 19 des statuts de la Société.

Monsieur Denis PAYA, Directeur Général de la société MachiNext, Présidente de la société GROUPE ABTM, déclare es qualités, accepter les fonctions de Présidente et déclare tant pour lui-même que pour la société SASU GROUPE ABTM n'être atteint d'aucune, incompatibilité ni d'aucune interdiction, susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent acte est signé électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil et ce, par le biais de la plateforme en ligne « DocuSign » (www.docusign.com) étant précisé que les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>.

Les signataires reconnaissent que cet acte, signé électroniquement, constitue la preuve évidente de leur volonté de se lier et établit leur consentement plein et entier sur les droits, obligations et responsabilités en résultant.

Les signataires déclarent que le présent acte sous sa forme électronique, constitue une preuve littérale au sens des dispositions de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposée.

Les signataires s'engagent, en conséquence, à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte signé sous forme électronique.

L'associé unique La société SASU GROUPE ABTM <i>Représentée par sa Présidente la SAS MatchiNext</i> <i>Elle même représentée par son Directeur Général</i> Monsieur Denis PAYA 	
Mention Manuscrite et signature : « <i>Bon pour acceptation des fonctions de Présidente conférées à la société SASU GROUPE ABTM</i> »	Signature Monsieur Denis PAYA
	